



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**24 ET 25 FEVRIER 2022**

**N° 2022/01/0012**

**Question orale déposée par Jean-Christophe ANGELINI  
au nom du Groupe « Avanzemu »**

**OBJET** : Mise en sécurité de l'axe routier RT101 sur la commune de Portivechju

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La RT101, propriété de la Collectivité de Corse, constitue un axe stratégique pour accéder au centre-ville de Portivechju.

Cette voie de circulation est, depuis plus de 11 ans désormais, impactée par des désordres structurels dont l'origine est le terrassement entrepris lors de la construction de la résidence « la marine de Matonara » située en contrebas de cette voie.

Pour rappel, les travaux de cette résidence ont été achevés en juillet 2010 et les premiers problèmes sur la voirie se sont manifestés au début de l'année 2011.

Une demande d'expertise avait alors été diligentée par la Collectivité de Corse en 2013. Les conclusions de cette expertise déclaraient que les désordres affectant la voirie étaient causés par des fondations instables, non ancrées et sous dimensionnées de la résidence.

Cette dernière avait émis des recommandations afin de remédier à cette dangereuse situation.

Depuis, en dépit des préconisations de cette expertise, et malgré nos nombreuses relances, nous n'avons pas connaissance que des travaux aient été entrepris afin de consolider la route et mettre un terme à cette situation dangereuse tant pour les passants que pour les usagers de la RT101, ou encore pour les propriétaires de la résidence en contrebas.

La route ne cesse, en effet, de s'affaisser constituant ainsi un réel péril.

Si aucune réponse ne nous a été apportée, la commune de Portivechju a poursuivi son travail en ce sens et a ainsi missionné un nouvel expert début 2021 pour la réalisation d'une nouvelle étude géotechnique de type G5.

Les conclusions sont à nouveau extrêmement préoccupantes : l'expert mandaté souligne une évolution importante des désordres existant et impute cela à un mouvement du sol situé en aval de la route ayant pour origine l'instabilité des terres, complètement affaiblies par la réalisation de la plateforme sur laquelle est fondé l'immeuble.

Suite à ces nouvelles conclusions, Monsieur Mela, ancien maire de Portivechju vous interpellait sur ce dossier et vous alertait des conséquences désastreuses d'ordre sécuritaire qu'il pourrait entraîner.

Votre réponse nous assurait alors un retour de votre part sous un mois.

Or, depuis, force est de constater qu'aucune réponse ne nous a été apportée à ce jour. Les travaux indispensables à la sécurité de la population n'ont jamais été réalisés. Il existe un danger important qui ne cesse de s'aggraver au fil du temps.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, la Collectivité de Corse ayant démontré qu'il n'était pas dans son intention de réaliser ces travaux, serait-il possible d'envisager et d'acter une délégation de compétence en matière de voirie et une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Portivechju afin de mettre définitivement un terme à cette dangereuse situation ?

Si oui, quels seraient les financements engagés par la Collectivité de Corse pour cette délégation de compétences exercée en son nom et compte ?

Je vous remercie.